

Le cumul de l'allocation d'Aide au retour à l'emploi (ARE) avec les rémunérations issues d'une activité professionnelle non salariée

Note descriptive

13 janvier 2016

Cette note décrit le profil et l'indemnisation des allocataires qui relèvent des deux cas de figure suivants :

- allocataires qui cumulent l'allocation d'Aide au retour à l'emploi (ARE) avec une rémunération issue d'une activité professionnelle non salariée, y compris les allocataires qui sont indemnisés « au forfait » car leur revenu mensuel n'est pas connu au moment de l'actualisation¹ ;
- allocataires qui se déclarent créateurs d'entreprise lors de leur actualisation mensuelle.

Pour simplifier le propos, dans la suite, on parle de créateurs d'entreprise indemnisables par l'Assurance chômage pour désigner cet ensemble d'allocataires.

¹ Dans ce cas, leur montant mensuel d'allocation est calculé à partir d'un revenu forfaitaire qui est, en 2015, de 602,30 euros mensuels la 1^{ère} année d'activité et de 855,90 euros la 2^{ème} année. Il s'ensuit une régularisation annuelle.

CARACTÉRISTIQUES DES ALLOCATAIRES AYANT UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NON SALARIÉE

Au deuxième trimestre 2015, on recense en moyenne **chaque mois 44 760 allocataires de l'Assurance chômage ayant une activité professionnelle non salariée.**

Ce sont majoritairement des hommes (tableau 1). Leur âge moyen est de 40 ans.

La région concentrant le plus d'allocataires créateurs d'entreprises est l'Île-de-France (18 % d'entre eux y résident), suivie par les régions Provence-Alpes-Côte-D'azur (11 %), Rhône-Alpes (10 %) et Aquitaine (8 %).

Au deuxième trimestre 2015, 20 % des allocataires créateurs d'entreprises sont en activité conservée au moment de leur inscription.

Tableau 1

Répartition par âge et par sexe des allocataires ayant une activité professionnelle non salariée

	Effectif	Répartition
SEXE		
Homme	27 410	62 %
Femme	17 350	38 %
Total	44 760	100 %
ÂGE		
Moins de 25 ans	2 200	5 %
De 25 à 50 ans	33 360	75 %
Plus de 50 ans	9 200	20 %
Total	44 760	100 %

Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprises indemnisables au 2^{ème} trimestre 2015.

Tableau 2

Répartition des allocataires ayant une activité professionnelle non salariée par région

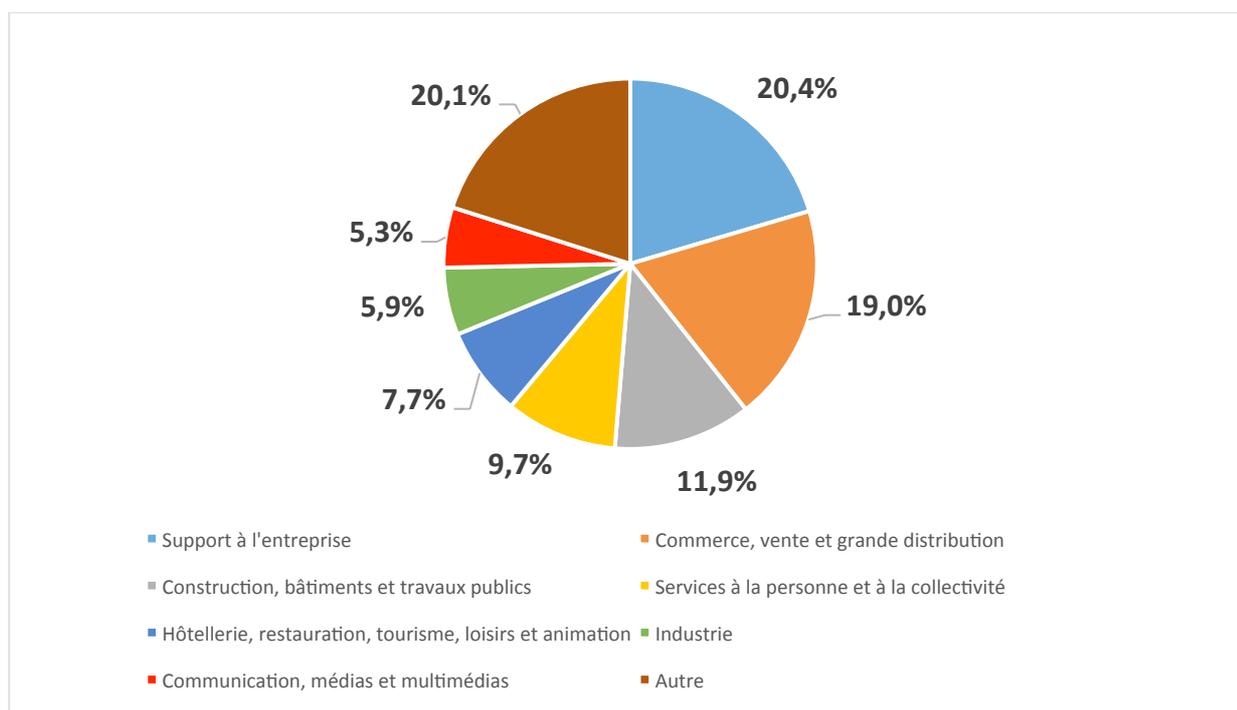
Région	Effectif	Répartition	Région	Effectif	Répartition
Aquitaine	3 380	7,6 %	Haute-Normandie	660	1,5 %
Limousin	250	0,6 %	Auvergne	850	1,9 %
Pays-de-la-Loire	3 160	7,1 %	Languedoc-Roussillon	2 330	5,2 %
Île-de-France	8 100	18,1 %	Midi-Pyrénées	3 410	7,6 %
Alsace	1 380	3,1 %	Nord-Pas-de-Calais	2 090	4,7 %
Franche-Comté	450	1,0 %	Bourgogne	320	0,7 %
Picardie	1 080	2,4 %	Champagne-Ardenne	480	1,1 %
Bretagne	2 100	4,7 %	Lorraine	1 210	2,7 %
Rhône-Alpes	4 600	10,3 %	Corse	200	0,4 %
Provence-Alpes-Côte-D'azur	4 750	10,6 %	Guadeloupe	160	0,4 %
Centre	1 420	3,2 %	Martinique	100	0,2 %
Poitou-Charentes	960	2,2 %	Réunion	420	0,9 %
Basse-Normandie	890	2,0 %	Guyane	30	0,1 %
			Total	44 760	100 %

Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprises indemnisables au 2^{ème} trimestre 2015.

Graphique 1

Répartition des allocataires ayant une activité professionnelle non salariée par secteur de métier recherché



Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprises indemnisables au 2^{ème} trimestre 2015.

Note : le secteur de métier recherché correspond au secteur de métier déclaré par l'allocataire à son ouverture de droit à l'Assurance chômage.

ÉVOLUTION RÉCENTE DES EFFECTIFS D'ALLOCATAIRES AYANT UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NON SALARIÉE

Au deuxième trimestre 2015, la majorité des allocataires ayant une activité professionnelle non salariée déclarent mensuellement un revenu, ils sont près de 30 000 chaque mois. Les autres sont indemnisés au forfait car leur revenu n'est pas connu, ils sont moins de 15 000 chaque mois (graphique 1).

Le nombre total d'allocataires ayant une activité professionnelle non salariée est en hausse depuis 2012. Cette hausse est portée par l'augmentation des créateurs d'entreprise dont la rémunération est connue, qui se conjugue à partir de début 2015 à une hausse du nombre de créateurs d'entreprise indemnisés au forfait (graphiques 2 et 3).

Le nombre de créateurs d'entreprises au forfait connaît chaque année un pic au mois de janvier, mois de régularisation du système forfaitaire. En janvier 2015, à la suite de ce pic l'effectif se maintient à un niveau un peu plus élevé que par le passé (graphiques 4a et 4b).

La réglementation sur les conditions de cumul qui s'applique depuis le 1^{er} octobre 2014 a conduit mécaniquement à une certaine redistribution des allocataires indemnisés et non indemnisés : les effectifs de non-indemnisés diminuent tandis que les effectifs indemnisés augmentent (graphique 3).

La fin du seuil de salaire (70 % de l'ancien salaire), la fin de la limite de cumul allocation-salaire fixée à 15 mois et la nouvelle formule de calcul du nombre de jours indemnisés expliquent cette redistribution.

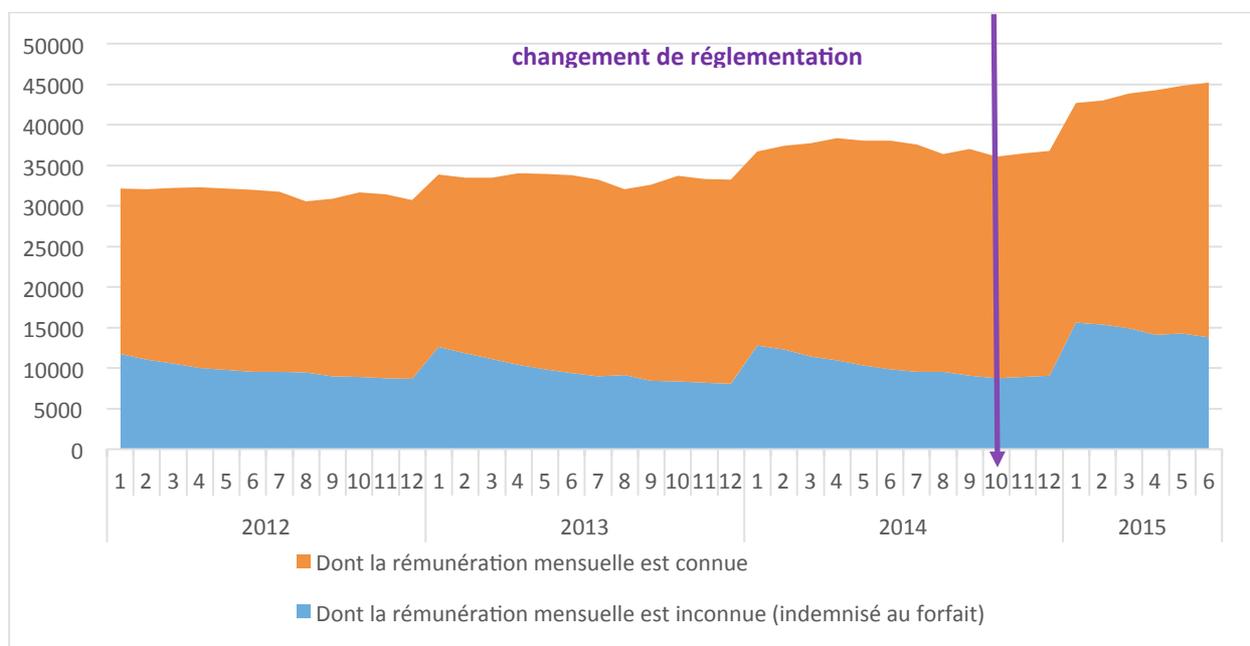
Pour les créateurs d'entreprise dont la rémunération mensuelle est connue, le revenu moyen d'activité, de même que le nombre d'heures moyens qu'ils déclarent, sont sujets à des variations saisonnières (graphiques 5 et 6).

Le revenu mensuel des allocataires indemnisés, c'est-à-dire leur revenu d'activité cumulé avec une partie de leur allocation mensuelle, baisse en moyenne sur la période étudiée.

Pour la population indemnisée, le nombre d'heures travaillées augmente sur la période étudiée, avec une accélération à partir des premiers mois de 2014.

Graphique 2

Effectif des créateurs d'entreprise indemnisables, selon leur rémunération



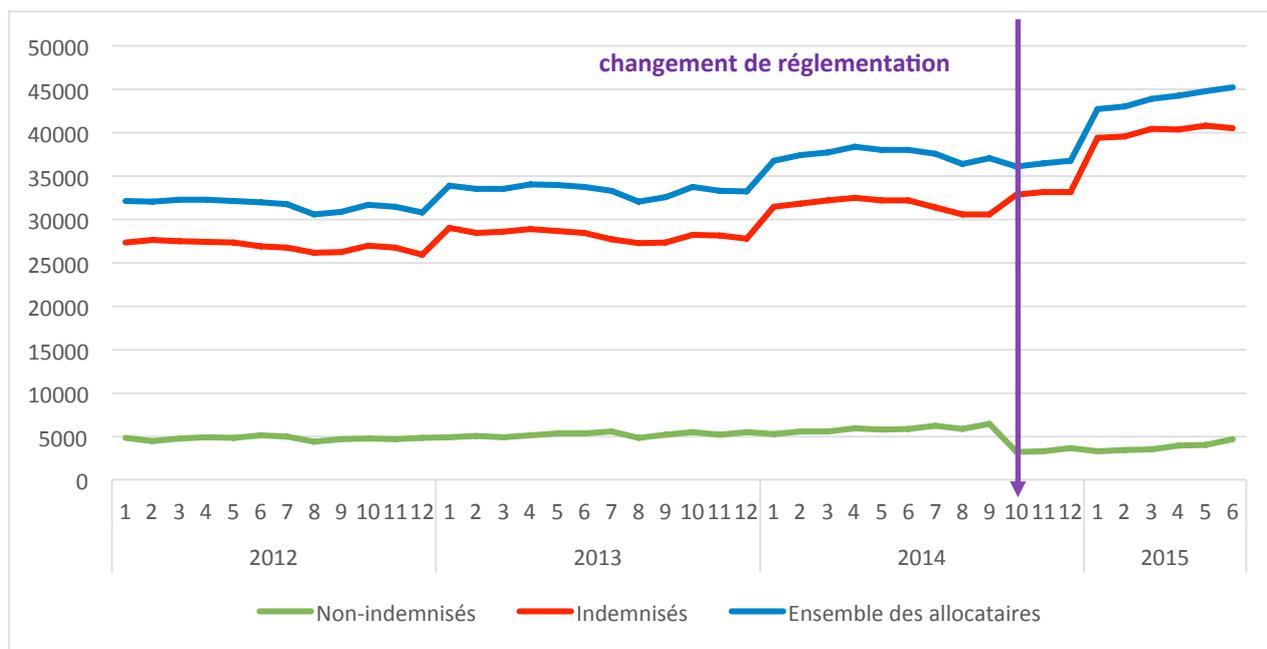
Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprise indemnisables en fin de mois.

Lecture : fin janvier 2015, environ 15 500 créateurs d'entreprises indemnisables étaient indemnisés au forfait.

Graphique 3

Effectif des créateurs d'entreprise indemnisables selon leur indemnisation



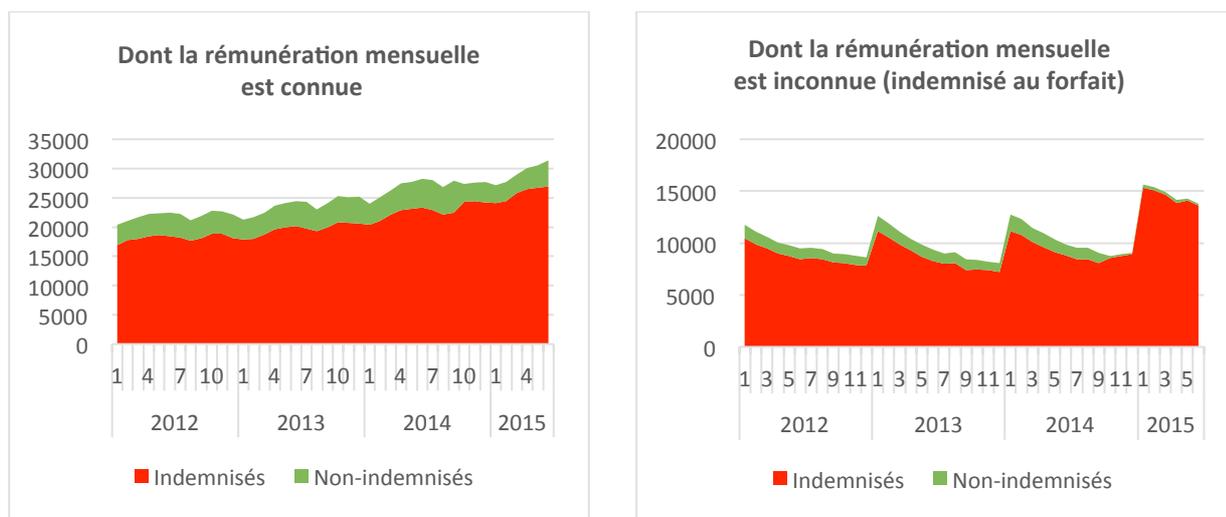
Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprise indemnisables en fin de mois.

Lecture : fin janvier 2015, environ 40 000 créateurs d'entreprises étaient au cumul.

Graphiques 4a et 4b

Effectif des allocataires créateurs d'entreprise indemnisables, selon leur rémunération et selon leur indemnisation



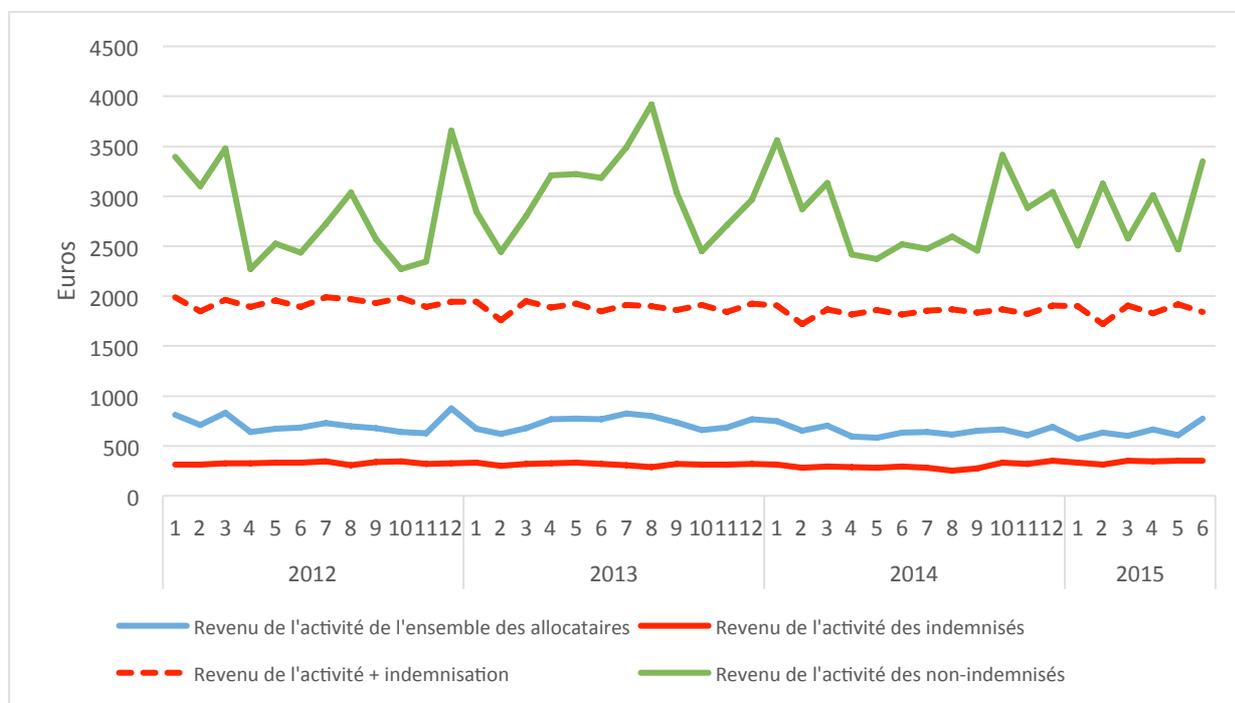
Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprise indemnisables en fin de mois.

Lecture : fin janvier 2015, environ 24 000 créateurs d'entreprises dont la rémunération est connue cumulent indemnités et rémunération.

Graphique 5

Revenu mensuel moyen de l'activité et revenu total des allocataires créateurs d'entreprise dont la rémunération est connue (en euros brut)



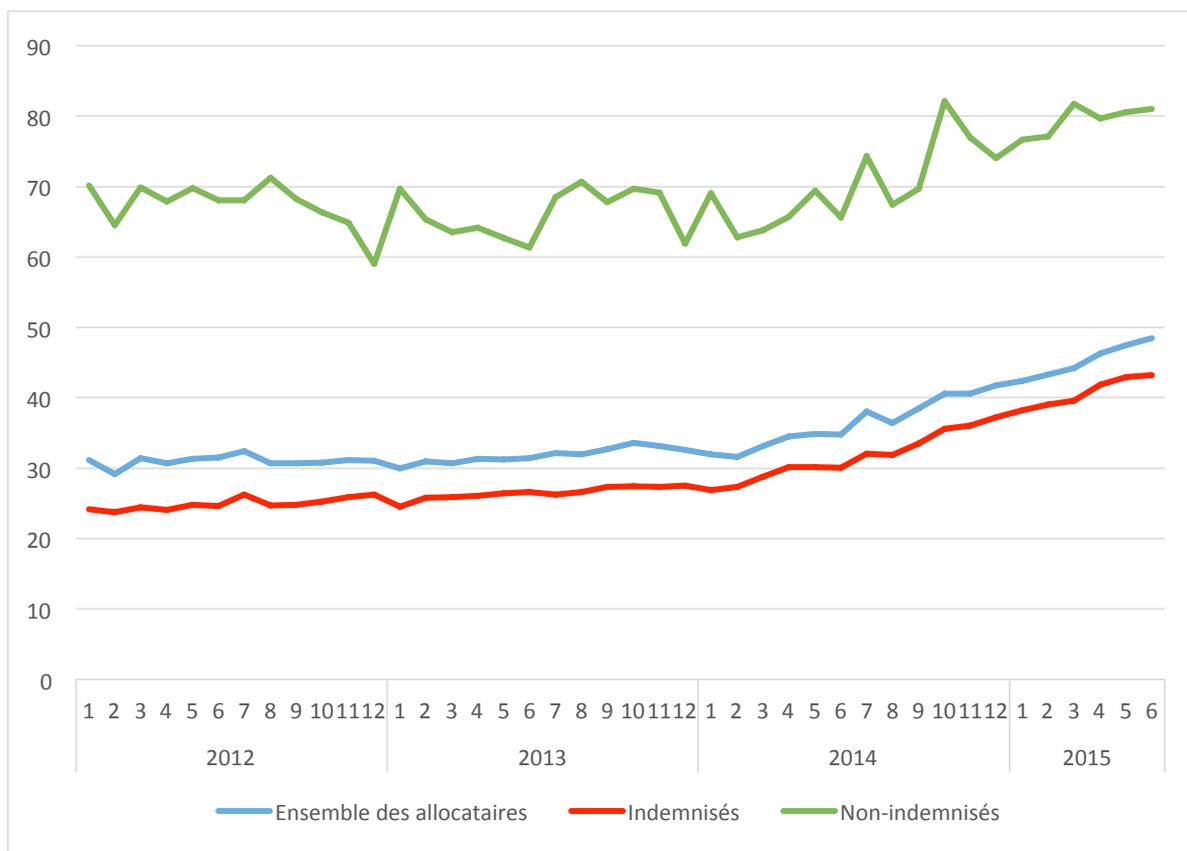
Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprise indemnisables en fin de mois et dont la rémunération est connue.

Lecture : fin janvier 2015, les allocataires ont un cumul revenu-indemnité qui s'élève en moyenne à 1 900 euros brut.

Graphique 6

Heures mensuelles déclarées par les allocataires créateurs d'entreprise dont la rémunération est connue



Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprise indemnisés en fin de mois et dont la rémunération est connue.

Lecture : fin janvier 2015, les allocataires indemnisés travaillent en moyenne 38 heures par mois.



FOCUS : LES ALLOCATAIRES AYANT UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE NON SALARIÉE INDEMNISÉS AU CUMUL

Fin janvier 2015, plus de 25 000 allocataires ayant une activité professionnelle non salariée sont indemnisés : ils cumulent leur allocation avec un revenu d'activité non salariée, nul le cas échéant.

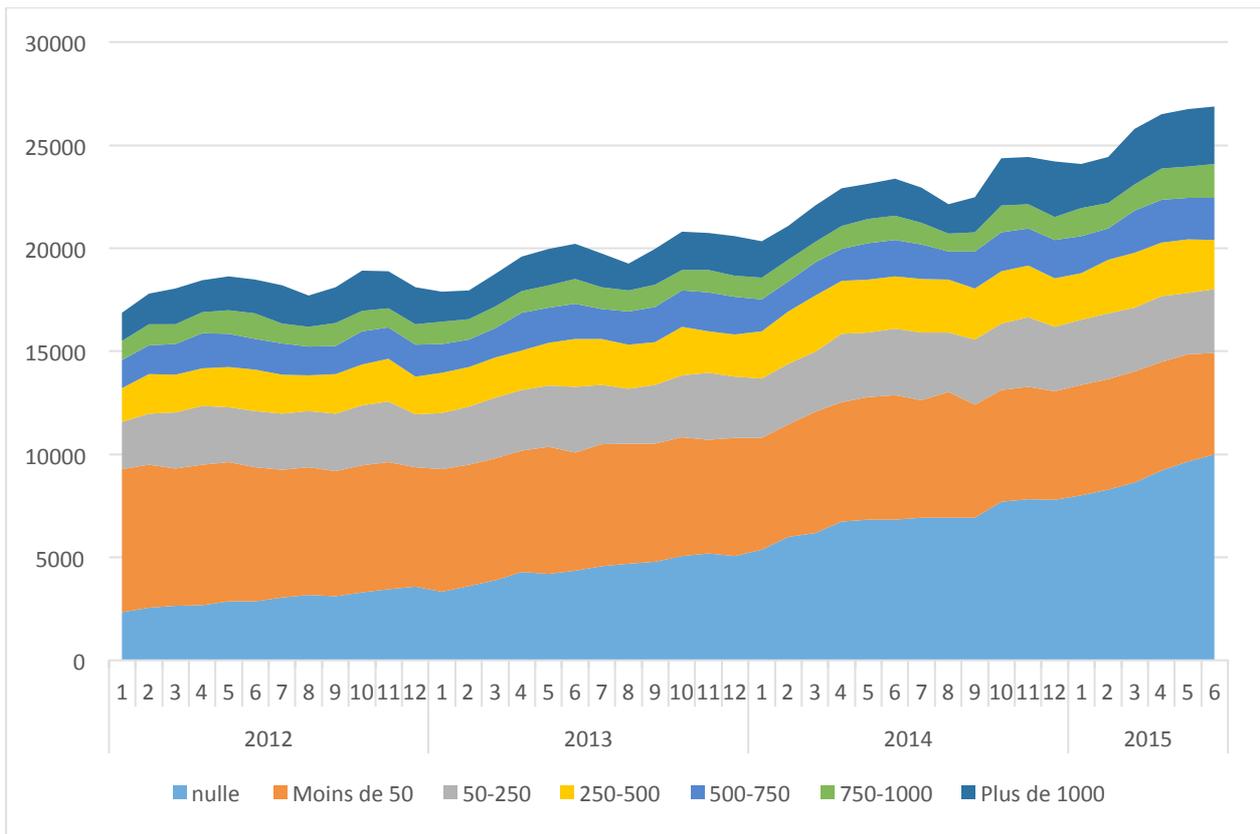
Entre janvier 2012 et juin 2015, le nombre de créateurs d'entreprise cumulant une indemnisation au titre de l'Assurance chômage **avec un revenu nul issu de leur activité quadruple**, passant de 2 500 à 10 000 personnes en moyenne par mois. Le nombre d'allocataires ayant des revenus d'activité reste assez stable, à l'exception des allocataires gagnant moins de 50 euros par mois en diminution (graphique 7).

En moyenne, et en partie en raison de la recomposition de la population des personnes indemnisées, le montant de l'allocation journalière baisse de 2012 à mi-2014, avant de repartir à la hausse à partir de cette date (graphique 8a).

Le nombre de jours indemnisés, c'est-à-dire cumulés avec le revenu d'activité, diminue en moyenne depuis octobre 2014, d'un peu plus de 2 jours (graphique 8b). Il y a là notamment un effet mécanique du changement de calcul du nombre de jours indemnisés.

Graphique 7

Évolution de la population des créateurs d'entreprise indemnisés, selon leur revenu mensuel (en euros brut)



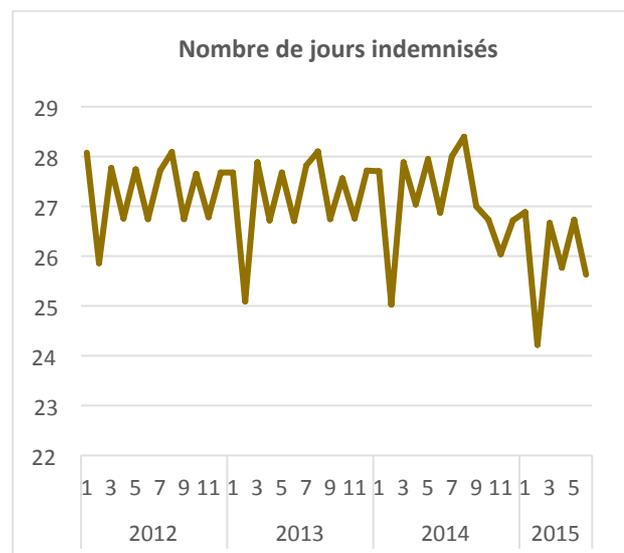
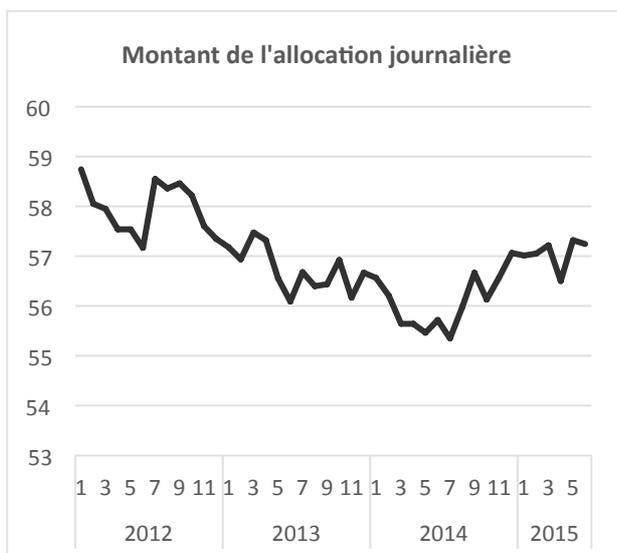
Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprise indemnisés en fin de mois et dont la rémunération est connue.

Lecture : fin janvier 2015, environ 8 000 créateurs d'entreprises cumulent une indemnisation au chômage et une activité qui ne leur rapporte aucun revenu.

Graphiques 8a et 8b

Montant de l'allocation journalière (en euros brut) et nombre de jours indemnisés par mois



Source : FNA, échantillon au 10^e.

Champ : créateurs d'entreprise indemnisés au cumul en fin de mois.